

PROGRAMME DE FORMATION INITIATION AU PIERCING

3 jours

(Réglementation sanitaire Décret N°2008-149 du 19 Février 2008 Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique)

Ce programme de formation est destiné aux futurs professionnels désirants se former à la pratique du Perçage Corporel (Body Piercing).

La formation est répartie sur 3 jours, soit 21 heures consécutives.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est composée de 10 modules sectionnés en deux grands blocs :

Bloc 1 : Partie théorique sur la première journée

Bloc 2 : Partie pratique sur les deux derniers jours

BLOC 1 : THEORIE

MODULE 1 : LEGISLATION FRANCAISE RELATIVE AU PIERCING

- Contrôle des connaissances acquises durant la formation Hygiène et Salubrité
- Rappel de la législation, obligations légales du professionnel
- Devoirs du professionnel, responsabilité civile professionnelle
- Assurance RCP
- Différents types de statuts juridiques

MODULE 2 : PROTOCOLE D'HYGIENE

- Accueil et installation du client
- Préparation du professionnel
- Asepsie cutanée selon la zone à percer
- Respecter le principe du « no touch », contamination croisée
- Nettoyage de fin : Elimination du matériel souillé, DASRI, désinfection du poste de travail

MODULE 3 : ANATOMIE DU CORPS

- Le pavillon de l'oreille
- Le visage
- La bouche
- La poitrine
- Le ventre
- Noms des différents piercings

MODULE 4 : MATERIEL PROFESSIONNEL

- Connaître et savoir utiliser le matériel de base, consommables, produits d'hygiène
- Savoir enfiler des gants stériles
- Connaître les différents types d'aiguilles, de bijoux et leurs spécificités
- Rappel des règles d'élimination de déchets, souscription d'un contrat d'élimination de DASRI

MODULE 5 : GESTION MARKETING / CLIENTELE

- Mettre en avant son activité : publicité, réseaux sociaux, site internet, flyers...
- Soigner sa présentation, valoriser son image de marque
- Contact téléphonique
- Accueil de la clientèle, fidélisation

- Savoir refuser les demandes prohibées, indécentes ou contraire à votre éthique
- Signature de la décharge de responsabilité obligatoire avant intervention
- Savoir rassurer et détendre le client pendant l'acte, gestion de la douleur

- Comment établir une fiche client
- Vérifier l'évolution du processus de cicatrisation après une dizaine de jours

BLOC 2 : PRATIQUE

MODULE 6 : LES PREALABLES AU PIERCING

- Préparation du poste de travail
- Asepsie

MODULE 7 : TECHNIQUES DE PIQUAGE SUR MANNEQUIN SYNTHETIQUE ET MODELES

- Savoir manier les outils
- Savoir placer les points de repères
- Maitriser les gestes de perçage

MODULE 8 : PRATIQUE DE PIERCINGS

VISAGE, PAVILLON DE L'OREILLE, NEZ, TETON, NOMBRIL

- Démonstration, simulation, réalisation

MODULE 9 : PRATIQUE DE PIERCINGS BUCCAUX

- Démonstration, simulation, réalisation

MODULE 10 : EVALUATION EN CONDITION REELLE

- Premiers rendez-vous (sous assistance du formateur)

REMISE DES ATTESTATIONS DE FIN DE FORMATION